

Documentation - Bénéficiaires de la protection internationale

Table des matières

Contexte.....	2
Présentation de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides.....	2
Mise à disposition des données.....	2
Dates d'arrêt des données.....	2
Présentation des jeux de données.....	3
Source des données.....	3
Champ des données.....	3
Confidentialité des données.....	3
Précaution d'emploi.....	3
Dictionnaire des variables.....	5
• Table OFPRA_BPI_AGE.....	5
• Table OFPRA_BPI_NAT.....	6

Contexte

Présentation de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) est un établissement public administratif créé par la loi du 25 juillet 1952.

En charge de l'application de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, puis de la Convention de New York de 1954, il statue en toute indépendance sur les demandes de protection internationale qui lui sont soumises et peut accorder selon les cas le statut de réfugié, le bénéfice de la protection subsidiaire ou bien le statut d'apatride.

Mise à disposition des données

Dans le cadre de son suivi d'activité, l'OFPRA compile chaque année ses données concernant le nombre de personnes bénéficiaires de la protection internationale (statut de réfugié, statut d'apatride ou bénéficiaire de la protection subsidiaire) qu'il a sous sa protection.

Ces données font l'objet d'une publication annuelle lors du rapport d'activité de l'OFPRA et sont également mises à disposition sous la forme de bases de données agrégées sur le site datagouv.fr.

Les données sont mises à jour chaque année entre le mois de mai et de juillet selon le calendrier de publication du rapport d'activité de l'OFPRA.

Dates d'arrêt des données

Données de l'année :	Données arrêtées au :
2020	1 ^{er} février 2021
2021	14 février 2022
2022	6 février 2023

Présentation des jeux de données

Source des données

Les données présentées ici sont directement extraites du système d'information interne de l'OFPRA (« INEREC »).

Champ des données

Les mineurs, qu'ils soient présents sur le territoire français à la date d'enregistrement en préfecture de la demande d'asile du parent, entrés sur le territoire français postérieurement à cette date ou bien nés en France postérieurement à cette date, déposent désormais une demande d'asile en leur nom propre, via leurs représentants légaux.

Tous les mineurs sont ainsi comptabilisés dans les données présentées ici.

Confidentialité des données

Les données relatives aux nationalités comptant au total moins de cinq personnes bénéficiaires de la protection internationale ne sont pas communiquées. Pour des raisons de sécurité des personnes concernées, ces données sont regroupées sous la modalité « Autres nationalités » de la variable nationalite.

Précaution d'emploi

Le nombre de personnes bénéficiaires de la protection internationale (BPI) est estimé à partir des décisions d'admissions rendues par l'OFPRA ou la CNDA.

Les sorties de statut (renonciations, cessations et retraits, naturalisations, décès) ne sont cependant pas systématiquement portées à la connaissance de l'Office. Les données contiennent donc une marge d'erreur.

Par ailleurs, la variable nationalite de la table OFPRA_BPI_NAT regroupe l'ensemble des nationalités des BPI mais aussi parfois leur territoire d'origine si celui-ci ne correspond pas à une nationalité reconnue par l'Organisation des Nations Unies. Egalement, certaines nationalités disparues peuvent apparaître. Des codes spécifiques

ont été intégrés à la variable norme_iso_3166 afin de correspondre à ces territoires ou nationalités disparues.

Enfin, les personnes sans nationalité déterminée car apatrides sont désignées par le code « XXA » et les autres personnes dont la nationalité n'est pas déterminée par le code « XXX ».

Dictionnaire des variables

- Table OFPRA_BPI_AGE

Nom de la variable	Format et longueur	Description de la variable
age	Texte	Age révolu lors de l'année N.
f_bpi	Numérique	Nombre de personnes bénéficiaires de la protection internationale de sexe féminin.
h_bpi	Numérique	Nombre de personnes bénéficiaires de la protection internationale de sexe masculin.

- Table OFPRA_BPI_NAT

Nom de la variable	Format et longueur	Description de la variable
niveau	Texte	Renseigne le niveau d'agrégation géographique des données : « Total », « Continent », « Nationalité ».
continent	Texte	Renseigne le continent correspondant à chaque nationalité : « AFRIQUE », « AMERIQUES », « ASIE », « EUROPE », « OCEANIE ».
norme_iso_3166	Texte	Renseigne le code ISO 3166 alpha-3 pour chaque nationalité (ou territoire).
nationalite	Texte	Renseigne la nationalité (ou territoire) concernée. Les nationalités totalisant moins de 5 personnes bénéficiaires de la protection internationale sont regroupées sous le libellé « Autres nationalités ». La nationalité prise en compte reste celle déclarée par les bénéficiaires lors de l'introduction de leur demande de protection internationale, et ce même si la nationalité déclarée n'est pas tenue pour établie par l'OFPRA.
bpi_refugie	Numérique	Nombre de personnes bénéficiaires du statut de réfugié ou du statut d'apatride.
taux_f_bpi_refugie	Numérique	Taux de personnes de sexe féminin parmi les personnes bénéficiaires du statut de réfugié ou du statut d'apatride. Pourcentage exprimé en décimales (exemple : 43,2% sera écrit 0,432).
bpi_protection_subsidiaire	Numérique	Nombre de personnes bénéficiaires de la protection subsidiaire.
taux_f_bpi_protection_subsi	Numérique	Taux de personnes de sexe féminin parmi les personnes bénéficiaires de la protection subsidiaire. Pourcentage exprimé en décimales (exemple : 43,2% sera écrit 0,432).

total_bpi	Numérique	Nombre total de personnes bénéficiaires de la protection internationale.
taux_f_bpi	Numérique	Taux de personnes de sexe féminin parmi les personnes bénéficiaires de la protection internationale. Pourcentage exprimé en décimales (exemple : 43,2% sera écrit 0,432).